

Commission pour une politique de la personne âgée à Genève **MANDAT no 2**

MISSION :

- Examiner sous quelles conditions un suivi concret peut être fait à son rapport de janvier 2013 *Pour une politique de la personne âgée à Genève* et aux propositions et pistes qui y sont avancées
- Examiner si des recommandations complémentaires pourraient être faites ou être plus explicitées

BUTS :

- Présenter, expliquer et diffuser l'analyse et les propositions du Rapport
- Mettre en lumière les réalisations des activités menées en la matière par les collectivités publiques et d'autres acteurs, notamment associatifs et ce qui reste à faire
- Assurer proactivement un rôle de veille sur tout élément intéressant la personne âgée et de la politique à son égard
- Préparer à l'intention des organes de la PLATEFORME des propositions de communication à l'interne et à l'extérieur

MEMBRES :

La commission comprend:

- des représentants des associations membres de la PLATEFORME
- des observateurs
- des experts cooptés par la Commission

CALENDRIER :

- Rapports ponctuels aux Plénières
- Rapport annuel à l'AG
- Fin 2016, réévaluation du mandat

BUDGET :

La commission dispose d'un budget annuel sur présentation d'un projet d'engagement de dépenses soumis avant mars au Comité de la PLATEFORME. Toute dépense extraordinaire fera partie d'un budget à part dûment adopté.

GOVERNANCE :

- La commission dépend de la PLATEFORME
- Elle utilise le papier à entête et l'adresse courriel de la PLATEFORME pour ses communications internes et externes. Pour les communications externes, la double signature par la Présidente de la Commission et de la Présidente de la PLATEFORME ou d'un membre du Comité est requise
- Elle rapporte régulièrement au Comité de la PLATEFORME l'état d'avancement de ses travaux
- Elle élit son / sa Président-e
- Elle détermine son mode de fonctionnement et la fréquence de ses réunions
- Elle peut distribuer des tâches spécifiques à des groupes de travail
- Elle dispose du soutien administratif de la PLATEFORME pour la préparation des séances les convocations et les procès-verbaux. Les procès-verbaux adoptés sont transmis aux membres du Comité. Toute attribution autre que ces charges font l'objet d'une demande à la Présidence de la PLATEFORME

Fait le 15 septembre 2014

La Présidente de la PLATEFORME

Janine Berberat

La Présidente de la Commission

Madeleine Bernasconi